



MAIRIE de
GENOUILLE
86250

05.49.87.10.71

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS,
Le Sept Décembre à 20 Heures 30,
les membres du Conseil Municipal de la **Commune de Genouillé** se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire

Présents : , BOLLE Marie-Claire, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice, LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian, NIQUET Sandra, TEXERAUD Patrice, VALETTE Jean-Guy.
Absents excusés : BRETON Marc, CHAUVEAU Philippe, DELAGE Christelle
Pouvoir : CHAUVEAU Philippe à BOLLE Marie-Claire
DELAGE Christelle à NIQUET Sandra
Secrétaire de séance : Sandra NIQUET

Nombre de Conseillers :
en exercice : 14
présents : 11
votants : 13

Date de la Convocation :
29 Novembre 2023
Date affichage de la convocation
29 Novembre 2023

OBJET

Délibération
45/2023
Création poste d'un
3^{ème} adjoint

**

Monsieur le Maire rappelle que lors des élections municipales de 2020, le nombre d'adjoints a été fixé à 2 par délibération n°09/2020 du 27 mai 2020. Cependant le conseil municipal peut librement décider de créer en cours de mandat un poste d'adjoint supplémentaire dans la limite du plafond légal, fixé à 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Il propose donc de créer un 3^{ème} poste d'adjoint et invite le conseil municipal à se prononcer.

Le conseil municipal,

Vu la délibération n°09/2020 du 27 mai 2020 fixant le nombre d'adjoint au Maire;

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales indiquant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoint sans que ce nombre dépasse 30% de l'effectif légal du conseil municipal;

Considérant qu'à tout moment, le conseil municipal peut librement décider de créer en cours de mandat un poste d'adjoint supplémentaire dans la limite du plafond légal;

Considérant le nombre de dossiers à traiter;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- Décide de créer un poste d'adjoint supplémentaire portant le nombre d'adjoints à 3

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus
*Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,
A Genouillé, le 8 Décembre 2023*

La secrétaire
Sandra NIQUET

Le Maire,
Jean-Guy VALETTE

AR Prefecture

086-218601045-20231207-D45_2023-DE
Reçu le 14/12/2023